Passages borne

Comment éditer la liste des passages manuels saisis depuis GEC ?

L'édition "Liste des passages" vous permet d'éditer la liste des passages manuels.

Le filtre de l'édition doit être renseigné comme suit :

Dans le **type de passage** il ne faut sélectionner que "Passages manuels" et dans **Information complémentaire** seulement "Aucune".

Les autres critères de filtre sont à renseigner à votre convenance selon les personnes, dates, et services recherchés.

Référence ID de l'article : #1101
Auteur : Olivier
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:39

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 20/07/2025 20:40
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/7/102/fr/comment-editer-la-liste-des-passages-manuels-saisis-depuis-gec-.html